



**SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX
DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE**

**Monsieur Gaël PERDRIAU
Maire de Saint-Étienne
Hôtel de Ville
BP 503
42007 Saint-Étienne Cedex 1**

Saint-Étienne le 26 janvier 2021

Objet : Préavis de grève pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article L2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de Saint-Étienne, vous transmet ce préavis de grève pour le jeudi 4 février 2021 de 10h30 à 23h59.

Après une année de crise liée à la pandémie de la COVID, dans un contexte d'attaques liberticides, les politiques menées percutent aujourd'hui de plein fouet les aspirations des fonctionnaires à exercer dans de bonnes conditions leurs missions de services publics. La situation des agent.e.s de la Fonction Publique territoriale ne s'est pas améliorée, voire a empiré, aggravé par des décisions gouvernementales : toujours rien pour l'ensemble des fonctionnaires dont le point d'indice reste gelé.

Parce qu'ils doivent être entendus et défendus, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne revendique :

- l'abrogation du jour de carence
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique
- l'abandon des projets liberticides de réformes en cours et notamment le projet de loi 4D et celui dit de « sécurité globale »
- le dégel immédiat du point d'indice
- 10% d'augmentation immédiate du point d'indice et le rattrapage des salaires

page 1

Localement la CGT, porteuse des doléances des agents, revendique ce qui suit :

Pour la direction Éducation :

- la reconnaissance de la spécificité et de la pénibilité des métiers de l'éducation
- l'uniformisation des ordres et missions en vue de diminuer les dysfonctionnements dû à la double hiérarchie
- la cohérence dans l'application des protocoles COVID selon les structures
- la transmission des listes précises des effectifs mis à jour
- l'embauches d'agents statutaires supplémentaires afin de pallier au sous-effectif chronique et de ses conséquences sur le personnel
- le respect des modalités d'utilisation des droits syndicaux dans la direction

Pour la direction cadre de vie :

- maintien du service élagage

Pour la direction DSSPLCD :

- le maintien pérenne des effectifs renforts

Pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne :

- la mise à disposition de masques chirurgicaux en nombre suffisant et ce pour chaque agent de la collectivité
- 10% de travail en moins, vers les 32 heures, ce qui passe par le maintien de tous les accords inférieurs aux 1607 heures
- l'embauche statutaire et immédiate de 10% d'effectifs supplémentaires pour les services en sous-effectifs chroniques afin que la collectivité soit à la hauteur des besoins de la population stéphanoise
- participation au financement à hauteur de 50% minimum aux frais de mutuelles et prévoyances
- le remplacement systématique de tout départ par un emploi statutaire
- le remplacement systématique de toute absence longue maladie de plus de 3 mois
- octrois de chèques-déjeuner pour les agents n'ayant pas accès au restaurant municipal
- participation aux frais de stationnement des agents
- application du forfait mobilité

La CGT restera vigilante quant au respect de l'exercice du droit de grève.

Dans l'attente de l'ouverture de véritables négociations autour des revendications listées, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en ma respectueuse considération.

Sylvain VALLA
secrétaire général

